

Handicap

Un grand principe fondateur de toutes les actions municipales : prendre en compte les besoins de la population entière dans toute sa diversité. De ce fait, un rattrapage considérable est à réaliser en matière d'accessibilité à la voirie, de transport spécialisé, d'emploi dans les services de la Ville, etc...

Le regard posé sur les personnes handicapées doit changer.

L'application stricte des textes en vigueur sera déjà une grande avancée.

Nous souhaitons installer et renforcer cette nouvelle mentalité basée sur l'égalité des droits pour tous les habitants de notre agglomération. Ceci suppose d'amplifier les politiques développées pour rétablir ou établir les droits des personnes handicapées en mettant en place un schéma directeur pour l'autonomie et la participation des personnes handicapées.

Ce schéma devra être élaboré en concertation avec les institutions, les associations, les professionnels et les usagers ...

Le schéma directeur pour l'autonomie et la participation des personnes handicapées devra, au sein de commissions de consultation au niveau de Saint Etienne et de Saint Etienne Métropole comme la loi l'impose, prendre en compte les points suivants :

- ☀ Favoriser la connaissance mutuelle entre personnes handicapées et personnes valides en valorisant l'apport des personnes handicapées dans la cité ;
- ☀ Permettre aux personnes handicapées de bénéficier d'une prise en charge adaptée en structure avec hébergement ; accès aux soins, accès aux structures de petite enfance, à l'école et aux activités périscolaires ;
- ☀ Améliorer l'accès à l'espace urbain, l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports ;
- ☀ Rendre possible le choix de vivre chez soi et améliorer l'accès au logement ;
- ☀ Diversifier et optimiser la formation professionnelle des personnes handicapées, sensibiliser, informer et accompagner les entreprises et les travailleurs handicapés dans le processus d'embauche en milieu ordinaire, valoriser le travail en milieu protégé. Accroître et adapter l'offre ;
- ☀ Aider les aidants.

Dans l'attente de ce schéma directeur, des décisions concrètes doivent immédiatement être prises :

- ☀ Créer un budget pour permettre la réalisation de travaux d'aménagements dans un délai très court visant à répondre aux besoins urgents des personnes handicapées ;
- ☀ Créer une structure d'accueil temporaire des enfants porteurs d'handicap et des places réservées pour enfants handicapés 0/7 ans. Elle permettra aux parents de souffler... y compris pour des périodes courtes. Favoriser la garde ponctuelle à domicile, (subvention, formation,...) ;
- ☀ Créer des places dans les crèches, les centres aérés, les centres de loisirs ;
- ☀ Ouvrir des créneaux de piscines pour les établissements médico-sociaux ;
- ☀ Assurer une présence réelle du représentant de la Mairie au conseil de vie social de chaque établissement médico-social et faire vivre la commission handicap municipale ;
- ☀ Elargir à Saint-Étienne Métropole le système des bus municipaux et taxis avec tickets réservés ;
- ☀ Aménager les trottoirs de la ville pour les poussettes et fauteuils ;
- ☀ Créer un ascenseur à la gare de Chateaufort et mettre aux normes celui du Crêt de Roc ;
- ☀ Renforcer le nombre, la formation et l'accompagnement des " aides à la vie scolaire " (AVS), " éducateur à la vie scolaire " (EVS).